

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Constitution d'un  
groupement de  
commande pour la  
passation d'un marché  
public pour une  
opération de  
thermographie aérienne  
– Demandes de  
subventions**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 mai 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 11 juillet 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 juillet 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
François LANSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

\*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI  
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

**N° DE DOSSIER** : 11 C 13

**OBJET** : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR UNE OPÉRATION DE THERMOGRAPHIE AÉRIENNE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'est engagée depuis deux ans dans la réalisation d'un plan climat territorial.

Dans le cadre du volet territoire de ce plan, la Ville souhaite réaliser une thermographie infrarouge aérienne au cours de l'hiver 2011/2012. Cette technique a été reconnue par le Sénat comme étant un excellent outil de communication, permettant une prise de conscience par les citoyens et les professionnels de l'état d'isolation de leur immeuble.

Cet outil évalue à un instant donné la qualité d'isolation d'un bâtiment par le toit. Il s'avère en effet que 30 % des déperditions thermiques se font par les toits et 20 % par le renouvellement de l'air.

La technique repose sur l'acquisition de données par un capteur infrarouge, embarqué à bord d'un avion ou d'un hélicoptère. Le prestataire réalise un plan de vol qui permet de reconstituer une cartographie exhaustive du territoire considéré. Pour obtenir des résultats cohérents et fiables, l'acquisition doit impérativement être réalisée en respectant des créneaux et des conditions atmosphériques précis. Ainsi, le vol doit impérativement se faire de nuit, par ciel clair, sans vent et par temps froid ( $t^{\circ} < 5^{\circ}\text{C}$ ).

Afin de mutualiser les moyens et les coûts, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a pris l'initiative de consulter treize villes voisines en vue de s'associer sur ce projet. A l'issue de cette consultation, six d'entre elles ont émis un avis favorable. Il s'agit des Villes de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Maisons-Laffitte, Le Pecq et Fourqueux.

Il convient désormais de constituer un groupement de commande, dont la convention constitutive devra être adoptée par délibération des Conseils Municipaux de chacun des membres du groupement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye assurera les missions de coordonnateur et sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, de signer les marchés puis les notifier. Parallèlement, chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution des marchés pour la partie qui le concerne. La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le coût sera pris en charge par chaque commune au prorata de la partie de la surface de leur territoire concernée, objet du marché, fixée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye sera également chargée, en tant que coordonnateur, de solliciter et percevoir les subventions au taux maximum dans le cadre de ce dossier auprès des organismes compétents. Ces subventions seront ensuite reversées aux collectivités au prorata de leur participation.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande pour une opération de thermographie aérienne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution s'y rapportant,

DÉSIGNE Madame Marie-Hélène MAUVAGE en tant que représentant de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement en tant que membre titulaire, ainsi que Monsieur Maurice SOLIGNAC en tant que membre suppléant,

AUTORISE Monsieur le Maire en qualité de coordinateur du groupement à :

- ✓ signer, notifier et exécuter le marché au nom de chaque membre du groupement, conformément à la convention annexée à la présente délibération,
- ✓ solliciter les subventions auprès des entités susceptibles d'accompagnement, au taux maximum, dans le cadre du présent dossier,
- ✓ souscrire et signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines